BALL TRAP CERNAY–ALSACE ***** **APPEL D E COTISATIONS** *****

Répartition des disciplines :

- **à la Fédération Française de Tir (FFT)** toutes les disciplines olympiques à savoir : Fosse Olympique - Skeet Olympique - Double Trap et toutes armes rayées d'épaule et de poing de compétition. ***(Licence FFT obligatoire pour détention armes de poing)***
- **à la Fédération Française de Ball Trap (FFBT)** toutes les disciplines non olympiques de tir au pigeon d'argile à savoir Fosse Américaine - Fosse Universelle - Parcours de Chasse - Compack –Sporting et armes rayées de chasse.

En conséquence, une seule licence est obligatoire pour tirer sur le stand de CERNAY. Cependant, les membres qui participeront à des compétitions officielles devront être en possession de la licence correspondante à la Fédération à laquelle est rattachée la discipline concernée.
En d'autres termes, les tireurs de compétitions seront pour certains d'entre eux dans l'obligation de cotiser dans les deux Fédérations !...

RENOUVELLEMENT COTISATION et LICENCES 2026/2027

Nom .....Née.....Prénom.....Date de naissance.....

Lieu de naissance ..... Département ..... Pays .....

N° ..... Rue ..... Nationalité .....

Code Postal ..... Localité ..... Pays .....

Tél. ..... Port. ..... Profession .....

N° carte de membre ..... **E-mail** (important) .....

JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITE ⚠ **(si ce n'est pas encore fait)** pour établissement de la carte de membre	SENIORS (+ de 20 ans)	JEUNES – 20 ans (nés après le 01/01/07)
Cotisation CLUB ***Année sociale du 1er septembre 2026 au 31 août 2027***	120,00 € ☐	40,00 € ☐
Ou Tarif réduit pour chasseur ayant fait valider leur permis de chasser pour l'année en cours par la Fédération des Chasseurs du **Haut-Rhin** N° du permis ……Validé 2026/2027 le ..... **(1)**	100,00 € ☐	40,00 € ☐
Membre perpétuel *(à vie)* * **COTISATION UNIQUE**	1200,00 € ☐	-
Licence FFT Fédération Française de Tir Certificat médical moins d'un an obligatoire (2) ***Année sociale 1er septembre 2026 au 31 août 2027***	105,00 € ☐	53,00 € ☐
Licence FFBT Fédération Française de Ball-Trap Certificat médical moins d'un an obligatoire ***Année sociale du 1er janvier au 31 décembre 2026*** Assurance complémentaire option 1 soit 6 € ou Option 2 soit 8 € en plus * Abonnement revue Ball Trap en supplément (facultatif)	71,00 € ☐ **Option 1 6,00 €** ☐ **Option 2 8,00 €** ☐	32,00 € ☐ **Magazine 15,00 €** ☐
Supplément stand Cat.B ☐ inclus butte 22 LR ☐ et/ou travée/PN (veuillez cocher la (les) case (s) Cat.B = arme de poing – 22 Long Rifle - PN = poudre noire)	60,00 € ☐	
Supplément stand : Uniquement butte 22 LR ☐ et/ou travée/PN (veuillez cocher la (les) case (s) Pas accès au stand armes de poing	40,00 € ☐	
Supplément stand : 10 mètres Air comprimé ☐ (veuillez cocher la case)	40,00 € ☐	
Supplément total stands : cat.B - butte 22 LR - travée/PN + 10 mètres air comprimé (ensemble des stands avec supplément) ☐	80,00 € ☐	
Veuillez établir votre chèque au nom du Ball Trap Cernay Alsace. Total à payer		

*Option consultable sur le site FFBT onglet club/doc. utiles/Présentation Synthétique CA Générali

Règlement par ☐ chèque ◯ virement ◯ Carte Bancaire ◯ espèces ◯

CCM Illzach IBAN FR76 1027 8030 3400 0342 3294 075 BIC: CMCIFR2A ASS DES TIREURS DU BALL TRAP CERNAY AL

* Si vous êtes **membre perpétuel** du **Ball Trap Cernay** aucune cotisation **Club** ne sera due, sauf le ou (les) supplément (s), mais pour tirer à Cernay vous devez bien entendu être titulaire d'une **licence**.
Si votre licence vous est délivrée par un autre Club dans lequel vous êtes également membre, veuillez remplir le cadre ci-dessous.

NOM DU CLUB : ..... N° de votre licence .....

Souhaitez-vous recevoir une invitation pour les compétitions de : (**mettre une croix [X] dans les cases correspondantes**)
☐ Fosse Olympique ☐ PC - CS ☐ Skeet ☐ AP ☐ Sanglier courant ☐ 22 LR ☐ PN ☐ 10 M

- **Adresser votre courrier à** : BALL TRAP CERNAY
9a rue de l'Industrie 68700 CERNAY Tél : 03.89.75.52.16
Email : siege.btc68@outlook.fr

Fait à ....., le .....

Signature

(1). Pour tarif réduit chasseur joindre photocopie de la validation chasse dans le Haut-Rhin 68

(2) Pour tout renouvellement, il faut avoir déposé au préalable votre certificat médical sur le site EDEN courrier explicatif ci-joint→ tourner SVP

Pour les chasseurs Haut-Rhinois

Les membres en possession d'un permis de chasser délivré dans le département du Haut-Rhin, et en cours de validation, ont souscrit une assurance-chasse.

Certains de ces contrats garantissent la pratique du tir (ball trap et cibles gros gibiers) dans les stands homologués, à l'exception de la participation à des compétitions.

Attention Certaines compagnies ne garantissent que la pratique du Ball Trap ou le tir au pigeon. Il est impératif que la garantie s'étende également au tir à balle (carabine, arme rayée d'épaule). Dans la négative, nous vous conseillons de changer de Compagnie d'Assurance, ou de prendre une licence à la FFT ou FFBT.
Par exemple : les Compagnies MAAF – GAN – ALLIANZ – AGF - AXA - GENERALI – THELEM – GROUPAMA, ACM, etc.… offrent une garantie complète qui vous dispense de prendre une licence.

Par conséquent, les membres chasseurs ayant souscrit ce type de contrat, et s'ils ne participent pas à des compétitions n'ont pas obligation d'adhérer à une fédération.

Ils ne sont par conséquent redevables que de la cotisation CLUB.
Néanmoins, ils devront CHAQUE ANNEE joindre une photocopie de la validation chasse dans le département du Haut-Rhin pour l'année en cours, et une photocopie de l'attestation d'assurance précisant que la garantie s'étend à la pratique du tir :

- **ball trap** (fusils à canon lisse), **cibles** (armes rayées d'épaule) dans les clubs homologués.

En principe, les attestations ne précisent pas ce point. Demandez à votre assureur que cela figure sur l'attestation, ou qu'il vous le confirme par écrit.

Votre responsabilité civile doit impérativement être garantie, et aucune dérogation ne pourra être accordée. Un accident sans cette garantie pourrait engendrer d'énormes conséquences financières pour son auteur, et pénales pour le club.

Sans fourniture de cette attestation, la souscription d'une licence est obligatoire.

Pour information : Concernant le renouvellement de la licence FFT et de la FFBT

Le certificat médical datant de moins d'un an est obligatoire sur vos comptes fédérales.

Tarif :
La licence FFT (Fédération Française de Tir) est valable du 1er septembre 2026 au 31 août 2027 au prix de 105 €, jeunes de moins de 20 ans 53 €.

La licence FFBT (Fédération Française de Ball Trap) est valable du 1er janvier au 31 décembre 2027 au prix de 71 €, junior 32 € (supplément revue Ball-Trap 15€). Assurance 1 = 6€ Assurance 2 = 8 €

Une autorisation parentale pour les mineurs est à joindre au renouvellement.